

Inscrire mon enfant aux activités périscolaires

Le temps périscolaire définit les temps suivants : l'accueil du matin, la pause méridienne, les Temps d'Activités Périscolaires (TAP), l'accueil du soir, l'étude et l'accueil de loisirs du mercredi.

Ils sont réservés aux enfants scolarisés dans une école vélizienne.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) du mercredi est réservé aux enfants scolarisés et/ou domiciliés sur la commune.

Le temps extrascolaire définit les accueils de loisirs pendant les vacances scolaires.

Ils sont ouverts à tous les enfants véliziens, scolarisés ou non à Vélizy-Villacoublay, et aux enfants non-véliziens scolarisés à Vélizy-Villacoublay.

L'accueil des enfants se fait selon une sectorisation qui évolue en fonction de l'âge et de la période de fonctionnement. Cet accueil se fait, sous réserve d'inscription et de places disponibles, à compter du jour où ils entrent à l'école et jusqu'à leur fin de cycle à l'école élémentaire.

Pour pouvoir bénéficier de ces prestations, l'inscription aux activités périscolaires et extrascolaires est obligatoire et doit être renouvelée chaque année scolaire. Cette inscription permet de collecter l'ensemble des informations légalement nécessaires afin d'assurer la sécurité de l'enfant. Elle se fait directement depuis le [Portail Famille](#).

[ACCUEIL DU MATIN](#)

Aucune démarche n'est nécessaire de votre part, votre enfant est automatiquement inscrit à cette prestation.

La facturation, qui est forfaitaire et mensuelle, s'applique, selon votre Quotient Familial, dès la 1^{ère} présence de l'enfant à l'accueil.

[RESTAURATION SCOLAIRE](#)

La [réservation préalable des repas](#), ou l'annulation, doit se faire depuis votre [Portail Famille](#) au minimum 3 jours ouvrés (et avant 9h30) pour être pris en compte.

Au-delà de ce délai, le repas servi à votre enfant sera majoré de 3€

[ACCUEIL DU SOIR](#)

La réservation préalable, ou l'annulation à cette activité doit se faire depuis votre [Portail Famille](#) au minimum 1 jour ouvré



(et avant 9h30) pour être pris en compte.

Au-delà de ce délai, le goûte servi à votre enfant et son accueil sera majoré de 1€

[ETUDE \(en élémentaire\)](#)

A ne pas confondre avec l'accueil du soir, la prestation "étude" n'est proposée qu'aux enfants d'élémentaire (CP au CM2)

L'inscription à cette prestation se fait depuis votre [Portail Famille](#).

Aucun enfant ne pourra être accueilli à l'étude s'il n'a pas fait l'objet d'une inscription au préalable.

L'étude se termine à 18h. Au-delà de cet horaire, l'enfant est soit récupéré par ses parents, soit accueilli à l'accueil périscolaire sans majoration.

[LE MERCREDI EN ALSH](#)

L'inscription de votre enfant s'effectue en deux étapes, depuis votre [Portail Famille](#) :

Etape 1 : Renseigner le bulletin d'inscription et nous transmettre la [fiche de liaison](#) de votre enfant

Etape 2 : Effectuer vos réservations en fonction des présences de votre enfant depuis l'onglet "Modifier mes réservations" - NB: les réservations doivent se faire au plus tard 3 jours ouvrés (et avant 9H30) pour être prise en compte
- Au-delà de ce délai, l'accueil de votre enfant se fera sous réserve des places disponibles et sera majoré de 3€).